

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe CGT

Le CESE s'est vu contraint de donner en urgence un avis sur l'article 1 de la Loi Énergie proposée par le gouvernement.

Mettons-nous en valeur nos travaux et notre assemblée en acceptant de travailler de la sorte ? Nous ne le croyons pas.

Se cantonner à un strict examen factuel et non polémique de l'article 1 aurait pu faire consensus.

Lors du débat de la loi en 2015, les objectifs d'efficacité énergétique et de diminution de la part du nucléaire dans la production électrique avaient fait partie des éléments, qui, pour la CGT, ne semblaient pas réalisables dans les délais fixés. Nous voilà donc rattrapés par le principe de réalité qui rappelle à tous que la volonté politique qui fait fi des considérations techniques et économiques est vouée à l'échec.

L'évolution de notre mix énergétique doit répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux et impérativement amener à baisser les émissions de gaz à effet de serre. Les fermetures de centrales à charbon ne peuvent se faire sans projet de reconversion, les barrages hydrauliques ne doivent pas être privatisés.

L'énergie comporte une dimension fortement industrielle sur deux aspects : le premier concerne le coût et la qualité de l'énergie et de l'électricité en particulier qui constituent des facteurs de localisation industrielle, plus encore pour les électros ou énergos intensifs. Au vu de l'état de l'industrie sur notre territoire, et de l'impérieuse nécessité de redresser la barre, ces facteurs sont d'une plus haute importance.

Second aspect, le secteur énergétique se décompose en filières ou impacte directement des filières industrielles existantes ou qu'il faut développer avec plus d'ambition : dans le transport collectif ou individuel avec les nouvelles motorisations, dans le logement avec les filières d'efficacité énergétique, dans la production d'énergie avec les filières d'énergies renouvelables et la filière industrielle du nucléaire.

La recherche occupe ici encore un rôle central, comme par exemple pour le stockage massif de l'électricité. Sur ce point, les financements publics et privés sont loin d'être au niveau nécessaire.

Pour la CGT, l'énergie est un produit de première nécessité pour l'industrie et pour l'utilisateur, alors que le nombre de précaires énergétiques ne cesse d'augmenter pour atteindre plus de 11 millions dans notre pays.

C'est ce constat qui avait conduit à créer deux EPIC (EDF et GDF) pour redresser le pays après la seconde guerre mondiale. Sans nostalgie du passé, nous continuons à soutenir que pour l'énergie et particulièrement pour l'électricité, le marché ne fonctionne pas. Il conduit depuis maintenant plus de 30 ans à déstructurer, désoptimiser le secteur au nom d'un dogme illusoire. Cela risque à terme de conduire en France et en Europe à des black-out.

Quitte à sortir du cadre, les rapporteurs auraient pu oser s'aventurer sur la piste du service public de l'énergie.

Les avancées obtenues ont conduit la CGT à s'abstenir.